

*Affaires courantes*

Vers la fin de la préface, l'ancien solliciteur général dit ceci: «Toutefois, on peut faire en sorte que l'appareil inspire davantage confiance en fournissant au Parlement plus d'information sur les questions de sécurité.»

Tout ce que je puis dire ce matin, c'est que cette déclaration du ministre m'a profondément déçu. Elle ne fournit pratiquement pas d'information au Parlement ni au public sur les questions liées au renseignement de sécurité.

Je sais fort bien qu'il y a certaines informations, dans le domaine du renseignement de sécurité, qui ne peuvent pas être divulguées publiquement au Parlement ni à la population en général. Toutefois, la plupart des experts en la matière soutiendront qu'entre 80 et 90 p. 100 des informations que possèdent les services de renseignement dans les pays démocratiques du monde pourraient être communiquées aux assemblées législatives et, par leur entremise, à la population, sans que la sécurité de ces pays démocratiques ne soit menacée.

Voilà en gros ce que je voulais dire au ministre. J'espère que, l'an prochain, si nous sommes encore ici—et j'ai dit si «nous» sommes encore ici—, il présentera un document qui fournira vraiment de l'information sur les questions de sécurité nationale non seulement aux partis de l'opposition, mais aussi aux députés de son propre parti. Cela étant dit, je veux maintenant passer à l'essentiel de mon discours, qui sera bref.

Le Nouveau Parti démocratique accueille favorablement la mise en oeuvre de cette première recommandation parmi les 117 qui ont été faites au gouvernement il y a quelque deux ans par un comité où tous les partis étaient représentés.

Comme mon collègue d'en face l'a dit dans sa déclaration ministérielle sur la sécurité nationale, le monde a vraiment changé depuis deux ans, et le manque de vigilance reste un de nos pires ennemis devant des menaces très réelles, certainement en ce qui a trait au terrorisme et à l'espionnage industriel.

Cette déclaration sur la sécurité nationale et toutes les autres qui suivront au cours des années à venir ne doivent pas être uniquement une question de publicité; elles doivent restées liées à la responsabilité gouvernementale.

Il y a un an, le Sous-comité parlementaire sur la sécurité nationale a été créé, et le premier problème auquel il s'est attaqué, c'est celui des fonctionnaires qui invoquaient la «sécurité nationale» comme argument pour éviter de devoir rendre des comptes.

Il est possible, dans notre démocratie, d'assurer la sécurité du pays tout en préservant les principes fondamentaux de la transparence. Cela se fait ailleurs et peut se faire chez-nous.

Ce qui rend ce document intéressant, ce n'est pas tant ce qu'il contient que ce qu'il omet. Le gouvernement a le devoir et l'obligation de divulguer au comité tous les accords conclus entre le SCRS et les pays étrangers.

Quels protocoles d'entente le SCRS a-t-il conclus avec l'organisme homologue américain, le FBI? Ou encore avec la National Security Agency par l'entremise de la CSCE, ou même avec la CIA, ou tout autre service étranger de renseignements, y compris le Mossad? Des accords ont-ils été conclus avec ces services?

Le gouvernement ne sait-il pas que des services étrangers de renseignements envoient des agents en mission au Canada? L'affaire de Victor Ostrovsky poursuivi par le Mossad le prouve. Des agents de renseignements israéliens sont venus au Canada pour intimider un citoyen canadien. Ils l'ont poursuivi partout dans cette ville, l'ont suivi à Toronto et l'ont harcelé. Malgré la douzaine de demandes présentées par ce citoyen, le SCRS n'a pris aucune mesure directe pour le protéger, du moins selon nos renseignements. Seul un corps policier municipal a bien voulu lui venir en aide. Le gouvernement s'est contenté de sermonner un diplomate israélien à ce sujet. Après avoir fait preuve de négligence dans cette affaire, le gouvernement doit maintenant rendre des comptes.

Nous devons également exiger des précisions sur la façon dont l'application de la Loi sur le SCRS nous touche au pays. Le SCRS partage-t-il des renseignements sur les Canadiens avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, les Affaires extérieures, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour n'en nommer que quelques-uns?

Les Canadiens savent bien peu de choses sur le système canadien de renseignements, sans que ce ne soit de leur faute. Que savent-ils du plus secret de ces services, le Centre de la sécurité des télécommunications? Aucune loi ne régit cet organisme. Que fait-il, quels pouvoirs détient-il, qui dessert-il, quelles méthodes utilise-t-il pour recueillir des renseignements, à combien s'élève son budget et qui surveille s'il reste dans les limites de la légalité? Autrement dit, pourquoi existe-t-il? Qui espionne-t-il? Espionne-t-il des Canadiens de façon indirecte, par l'entremise de la NSA, afin de contourner la loi canadienne? La NSA, elle, espionne-t-elle les Américains par l'intermédiaire du CST pour contourner la loi américaine? Nous ne le savons pas. Pourtant, nous vivons